



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 27 mai 2009

- 2009-25 construction du bâtiment du parc de voirie
- 2009-26 extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de la savane Lambert
- 2009-27 convention entre l'Etat et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'instruction des demandes de permis de travaux, certificats d'urbanisme et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- 2009-28 étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-29 décision modificative 2010-01 relative à l'aménagement de l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2009-30 achat d'une partie du terrain de M. Michel Verderosa au lieu-dit Risquetout
- 2009-31 extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113
- 2009-32 vente de 3500 m² de la parcelle BC 76 à la Société de blanchisserie industrielle
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-33 définition d'un nouveau périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral au lieu-dit « Bagne des Annamites »
- 2009-34 réalisation de la 2^e phase des travaux de réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2009-35 mouvements budgétaires liés à la perception de recettes supérieures aux provisions (FRDE)
- 2009-36 autorisation pour contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-37 proposition faite à la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) d'un espace de 5 ha à détacher de la parcelle BC 76 en vue de l'installation de la fourrière animalière et de l'école vétérinaire
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

DATE DE CONVOCATION

20 Mai 2009

DATE D’AFFICHAGE

20 Mai 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/34/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT SEPT MAI À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

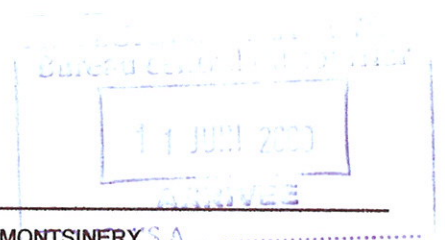
ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**, Conseiller.



Délibération °2009/34/ MT
Portant réhabilitation de l'église de Montsinéry
(2^{ème} phase)

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Une première phase importante comportant la remise en état de l'édifice intérieur et extérieur vient d'être réalisé.

La restauration de l'église comprend également, telle que présentée par Monsieur Jean-Michel MOREAU architecte DPLG et confirmée par Madame l'Architecte des Bâtiments de France, une seconde phase pour laquelle les crédits existants et peuvent être rapidement mobilisés.

Cette seconde phase qui mettra un point final à la restauration de cet édifice comprend :

- Des travaux de carrelage concernant la nef et les bas côtés avec la pose de dalles 20x20 cm en terre cuite.
- La réalisation du sol de l'autel et du chevet en bas.
- La dépose carrelage et chape des sacristies avec réalisation d'une chape armée et pose de carrelage par dalles 20x20 cm en terre cuite.
- Reprises diverses sur pieds de murs.
- Peintures
- Electrification de l'ensemble du bâtiment
- Sonorisation.

Le coût total estimatif de l'opération est de 62 409 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DRAC	75%	46 806, 75 €
Commune	25%	15 602, 25 €
Montant Total	100%	62 409, 00 €

.../...

Afin de pouvoir réaliser rapidement cette opération, je vous demande :

- 1°) *d'Approuver le principe de réalisation de cette opération*
- 2°) *d'Approuver le plan de financement présenté*
- 3°) *de m'autoriser à consulter pour la Maîtrise d'Oeuvre*
- 4°) *de m'autoriser à rechercher les Crédits nécessaires à l'opération*
- 5°) *de m'autoriser à signer tout acte administratif ou toute convention afférente à ce programme dans la limite financière prévue, soit 62 409 euros.*

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

- Vu le rapport n°209/34/MT du Maire concernant la réhabilitation de l'église de Montsinéry (2^{ème} phase)

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** le principe de réalisation de cette opération de réhabilitation de l'église de Montsinéry (2^{ème} phase).

Article 2 : **APPROUVE** le coût estimatif présenté et le plan de financement suivant :

DRAC	75%	46 806, 75 €
Commune	25%	15 602, 25 €
Montant Total	100%	62 409, 00 €

Article 3 : **AUTORISE** la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France en matière de conseil et d'Assistance.

Article 4 : **AUTORISE** la consultation de Maîtrise d'œuvre.

.../...

Article 5 : **AUTORISE** le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant au programme dans la limite budgétaire prévue de **65 409, 00 euros**.

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,

Fait à Montsinéry-Tonnégrande le 27 Mai 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

